

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2018

COMpte RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix huit
Le 17 décembre à 20H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2018

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Cédric PAUVERT.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12
Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. PROJET UNE FAMILLE UN TOIT : FINANCEMENT DE L'ACQUISITION

M le maire rappelle la délibération 180405 du 23 avril 2018 décidant de l'acquisition d'une longère située 1 Clos des Vorajoux et appartenant aux conjoints CRUAUT, dans l'objectif d'un partenariat avec l'association Une Famille Un Toit pour un projet d'habitat social.

Considérant que la commune devait être propriétaire du bâtiment situé au milieu des parcelles ZC 30 et 61 classées en «terrain constructible », l'acquisition a donc été prévue comme suit : 75 000 € pour le bâtiment, 15 000 € pour le terrain attenant et 3 300 € pour un hangar implanté sur ce terrain. La signature de l'acte est fixée au 28 décembre 2018.

Le projet d'habitat social serait mené en priorité et un projet de lotissement communal pourrait se réaliser par la suite dans le prolongement de la longère réhabilitée.

Le projet permettrait d'ouvrir 4 logements « adaptés », à des personnes souhaitant rester vivre au Grand Auverné, dans un environnement proche des services.

Considérant que l'acquisition est motivée par le projet d'habitat social, lequel est éligible à des subventions notamment auprès du département de la Loire Atlantique au titre du soutien aux territoires 2017-2021 et auprès de l'Etat au titre de la DETR 2019,

M le maire propose de solliciter les financements suivants :

Poste de dépense	Montant HT	Financeurs	dispositif	Montant sollicité	%
Etude/bornage	882	Département L A	Soutien Territoires	40 516	50
Acquisition bâtiment	75 000	Etat	DETR	24 310	30
Acquisition terrain au prorata du projet 1 Famille 1 Toit	1 400	Commune	Autofinancement	16 206	20
Frais divers 5 %	3 750				
total	81 032			81 032	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ Adopte le plan de financent tel que présenté ;
- ❖ Sollicite le Département de la Loire Atlantique pour une subvention au titre du soutien aux territoires pour le développement de l'habitat social ;
- ❖ Sollicite l'Etat au titre de la DETR pour les opérations liées à la construction de logements sociaux ;
- ❖ Donne mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs au financement du projet.

3. PRESTATION D'AIDE TECHNIQUE JCLMO POUR VOIRIE ET RESEAUX

M le maire rappelle la convention signée avec le bureau de maîtrise d'œuvre JCLMO pour une assistance depuis le 1^{er} avril 2017, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 1,70 € par habitant.

La convention porte sur une mission de base de maîtrise d'œuvre pour accompagner la commune dans sa réflexion stratégique concernant la voirie communale et les chemins communaux :

- Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, aux missions de police (arrêtés de circulation, sécurité routière, gestion des autorisations de voirie).
- Programmation de l'entretien et des réparations de la voirie incluant études, passation de marchés de travaux, direction et coordination des contrats de travaux (curage, PATA, enduits, PAVC, ...)

Par courrier du 29 novembre 2018, le bureau de maîtrise d'œuvre JCLMO demande une actualisation du montant des prestations, en raison de diverses augmentations impactant ses charges de fonctionnement, notamment le prix du carburant et fixe la rémunération forfaitaire annuelle à 2 € par habitant à compter du 1^{er} janvier 2019.

M le maire rappelle les nombreuses interventions de JCLMO depuis 2017, l'intérêt de cette assistance pour la commune et propose d'accepter cette augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ Accepte de réviser la convention de gestion technique dans le domaine de la voirie proposée par le bureau de maîtrise d'œuvre JCLMO, pour porter la rémunération de la prestation à 1 584 € par an soit une mensualité de 132 €.
- ❖ Donne mandat à M le maire pour la signature de ce nouveau contrat qui débutera le 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an renouvelable.

4. DERNIERES DECISIONS

-Acquisition de panneaux d'information : le Grand Auverné a sollicité la commune de PUCEUL pour récupérer ses anciens panneaux d'affichage afin de les restaurer et les réutiliser pour l'information communale. Moyennant un don au CCAS de PUCEUL de 250 €, les panneaux au nombre de 3 pourront être installés Place de l'église, parking du terrain de football et éventuellement sur la RD 14, en entrée d'agglomération.

Le conseil municipal entérine la décision de don au CCAS de PUCEUL pour cette acquisition de 3 panneaux d'affichage d'occasion.

5. AFFAIRES DIVERSES :

-Révision du PLU : en attente de pouvoir fixer une réunion préalable de travail avec les services de la DDTM début 2019.

Invité à la réunion des personnes publiques concernées par la révision du PLU de la commune de Riaillé ce matin, M le maire a pu constater la complexité de l'élaboration d'une révision et précise que pour Riaillé, 3 années auront été nécessaires.

-Radar pédagogique installé route de Riaillé par les services du département de Loire Atlantique : un contrôle est en cours, afin d'avancer dans la réflexion d'un aménagement d'entrée d'agglomération.

-Doléances et propositions : M le maire informe avoir pris connaissance d'un message de l'association pour la protection du sud de Grand Auverné du 15 décembre 2018 et propose de le faire suivre à chacun des membres du conseil municipal.

-Agenda / Prochaines réunions :

Vœux de la municipalité : dimanche 13 janvier à 11 heures salle l'Asphodèle.

Réunion de la commission voirie : lundi 14 janvier à 10h30 avec JCLMO pour réfléchir au programme de la voirie 2019 et à l'aménagement de la Place de la Fontaine.

Réunions Conseil municipal 2019 :

21 janvier à 20H,

25 février à 20 H,

25 mars à 20 H.

Réunions commission finances : 18 février et 18 mars 2019 à 20 H.

Séance levée à 21h48

A Le Grand-Auverné, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Sébastien CROSSOUARD